

<https://www.cdcla.fr/actualites/cadastre-solaire-decouvrez-le-potentiel-de-votre-toiture/>

Cadastre solaire : découvrez le potentiel de votre toiture en un clic



Environnement

Communauté de communes Lyons Andelle

Et si votre toiture produisait de l'énergie ? La **Communauté de communes Lyons Andelle** lance son **cadastre solaire** : un outil **gratuit, sans inscription et anonyme**, qui vous permet de mesurer le **potentiel solaire de votre toiture** en un clic !

La marche à suivre est simple, il suffit de se rendre sur la [**carte interactive**](#) du cadastre solaire en renseignant son adresse. Vous pourrez alors :

- visualiser en ligne votre logement et la répartition du potentiel de votre toiture,
- estimer la production d'électricité possible,
- découvrir une estimation de rentabilité,
- télécharger un rapport PDF.

Une énergie locale, propre et accessible

La lumière du soleil permet de produire une énergie gratuite, renouvelable et inépuisable, et cela directement chez vous ! Deux choix s'offrent à vous :

- des **panneaux solaires photovoltaïque** pour produire de l'électricité, dans le but de la consommer et de revendre le surplus à un fournisseur ;
- des **panneaux solaires thermiques** pour produire de la chaleur pour votre logement.

Un bon moyen de participer à la transition écologique tout en permettant de réduire sa facture d'énergie.

Voici une vidéo pour tout comprendre du cadastre solaire :

Renseignez-vous bien

Avant d'engager des travaux, pensez à réaliser au moins trois devis pour comparer les offres et à vous renseigner. La pose de panneaux est soumise à autorisation de travaux dans votre mairie (déclaration préalable pour un bâtiment existant / permis de construire pour un bâtiment neuf). Assurez-vous également que votre assurance habitat couvre l'installation solaire.

vous pouvez contacter Soliha (espace conseil France Rénov) pour bénéficier de conseils gratuits et neutres au 02 32 39 84 00.

Des permanences sont également prévues. Les prochaines auront lieu le 27 janvier 2026 de 17h à 19h à la salle communale d'Amfreville-les-Champs et le 29 janvier 2026 de 17h à 19h, à la salle communale de Lorleau.